

« Je ne sais pas ce que je serais sans "nanou" »
Réflexion autour de l'adoption
par les couples d'homosexuelles

Sabine Duchenne¹

« Je ne sais pas ce que je serais sans nanou », telles sont les paroles énoncées par une jeune adolescente lors d'un entretien au sein du service One-adoption. Cette énonciation vient en quelque sorte répondre à notre interrogation concernant la place qu'occupe, auprès du ou des enfants, celle qui est la compagne ou l'épouse des mères rencontrées dans le cadre d'une adoption. Afin de mieux cerner le sens notre propos, présentons premièrement en quelques mots la pratique sur laquelle s'appuie notre réflexion.

Depuis mai 2006, en Belgique, un couple de même sexe a le droit d'adopter. Pour ce faire, ces couples doivent, au même titre que toute personne souhaitant adopter, participer à des séances d'informations organisées par le Ministère de la Communauté française. Toutefois, il s'agit de distinguer les situations d'adoptions intra-familiales des situations d'adoptions dites classiques. Pour cet écrit, nous nous centrerons sur les situations d'adoptions intra-familiales et, plus particulièrement, sur les couples de femmes. A savoir, sur ces femmes qui désirent adopter l'enfant que leur conjointe a porté. Une fois ces séances d'informations terminées, ces couples prennent contact avec un organisme d'adoption agréé afin d'entamer une phase dite de sensibilisa-

1. Psychologue, psychothérapeute d'enfant, Service ONE-adoption, Bruxelles.

tion individuelle. A l'issue de cette dernière, un rapport est rédigé à l'attention du tribunal de la jeunesse. C'est dans le cadre de ces sensibilisations que nous sommes amenés à rencontrer ces couples de femmes. Il nous semble donc que c'est à une place « d'expert » que nous sommes assignés. Toutefois, nous tentons de nous décaler de cette position en ne remettant pas un avis au juge mais plutôt un récit relatant le questionnement qui a émané de nos rencontres. En quelque sorte, nous tentons de nous faire les porte-parole de leurs discours.

Dès que la loi sur l'adoption par les couples de même sexe fut votée, et donc avant même qu'aient lieu les premières rencontres avec ces couples de femmes, nous nous sommes demandés s'il y avait une écoute spécifique à accorder à ces nouvelles demandes.

Très vite, il nous est apparu que, comme pour tous couples d'hétérosexuels que nous rencontrons, nous sommes à l'écoute d'éléments nous laissant entr'apercevoir si la fonction paternelle est à l'œuvre pour l'enfant. Nous essayons de repérer si la dimension d'altérité est présente au sein de ce couple afin que l'enfant puisse y être confronté. Rappelons que, selon J. Lacan, l'hétérosexualité, c'est l'amour tourné vers la femme en tant qu'Autre, et cela quel que soit le sexe de la personne qui aime. Nous constatons en effet que, dans bon nombre d'homosexualités féminines, la partenaire est aimée pour ce en quoi elle échappe ; elle est aimée en tant que représentante de la dimension de l'Autre. De plus, nous avons rapidement réalisé qu'il n'y a pas de constantes chez les couples de lesbiennes mais autant de configurations parentales que dans n'importe quelle famille d'hétérosexuels. En effet, même si nous percevons au sein du discours que la fonction paternelle semble opérante pour l'enfant, celle-ci n'est pas à situer chez un parent en particulier. Il importe plutôt d'entendre comment chacun des parents - qu'il s'agisse d'un couple homosexuel ou hétérosexuel - s'est débrouillé, se débrouille avec la question phallique et, comment il va en transmettre quelque chose à l'enfant. Ce faisant, nous tentons de situer la position de chacun des membres du couple en relation au phallus et ce, afin de percevoir ce qu'il en est de sa position sexuelle de sujet indépendamment de son sexe biologique. Dans cet ordre d'idée, pouvons-nous postuler qu'un couple de même sexe dont les membres entretiennent un rapport différent au phallus transmet le Nom-du-Père ? Laissons la question ouverte pour l'instant même si nous sommes déjà tentés d'y répondre par l'affirmative.

Une autre dimension à laquelle nous sommes attentifs à propos de ces demandes d'adoption, est la façon dont les parents vont parler à l'enfant de ses origines. Dès lors, il s'agit d'entendre quel discours pourra être transmis à l'enfant concernant sa conception. Bien souvent, ces femmes nous parlent de « *quelqu'un de généreux qui a été d'accord de donner son sperme pour que des*

couples comme elles puissent avoir des enfants ». Dans ces cas, nous relevons par exemple l'utilisation du signifiant « *quelqu'un* ». En effet, si ce signifiant ne se réfère à aucun genre, notre postulat est qu'il est toutefois important que l'enfant puisse s'appuyer sur l'idée de la nécessité de la différence des sexes comme condition *sine qua non* à toute vie humaine. Mais est-ce exact de poser cette hypothèse ? Toutes les différences se valent-elles ou y a-t-il un primat de la différence sexuelle sur laquelle l'enfant doit pouvoir s'appuyer pour se constituer comme sujet ? De plus, est-il important que quelque chose soit dit à l'enfant concernant la différence sexuelle à l'origine de sa conception ? En soulignant la différence des sexes, n'est-ce pas finalement nous-mêmes que nous devons rassurer face à ces changements de la parentalité qui viennent bouleverser nos repères ? En réalité, depuis toujours des mythes sont transmis à l'enfant pour lui expliquer ce qui est de l'ordre de la scène primitive : les enfants naissent dans les choux, la cigogne transporte un baluchon rempli d'un nouveau-né, etc. De plus, l'enfant construit des mythes pour s'expliquer ce qui lui échappe. Aussi, nombreux sont ceux qui trouvent qu'il est hypocrite d'autoriser le mariage par les couples homosexuels alors même que la filiation qui est censée en découler n'est quant à elle pas reconnue. Néanmoins, nous trouvons dans cette obligation de passer par une démarche d'adoption quelque chose qui vient en quelque sorte dire que tout ne va pas de soi ; que même si deux femmes désirent un enfant à deux, elles ne peuvent pas le concevoir sans une intervention tierce. Selon nous, cette obligation de passer par l'adoption, même s'il s'agit d'un couple marié, rappelle en partie la différence des sexes comme condition à toute vie humaine sans pour autant empêcher que, dans un second temps, une filiation symbolique puisse s'établir entre l'enfant et la personne qui se considère comme son deuxième parent.

Afin de ne pas nous arrêter à un questionnement uniquement théorique, partons dès à présent à la rencontre de ces femmes qui souhaitent être légalement reconnues comme parent de l'enfant de leur compagne. Pour ce faire, nous témoignerons de notre pratique à travers trois situations familiales pour indiquer comment les places de chacune de ces femmes se répartissent.

Les deux femmes présentées dans la première vignette clinique ont un petit garçon de quatre ans que nous appellerons Martin. Elles ont choisi de se faire appeler Maman et Manco. Celle qui se considère comme la mère de l'enfant est celle qui l'a porté. Sa compagne se considère quant à elle comme le « deuxième parent » et a choisi de se faire appeler Manco – contraction de maman et de Corine. Elles ont opté pour l'insémination avec donneur anonyme car elles ne souhaitaient pas qu'il y ait un papa dans leur projet. Elles voulaient vivre ce projet d'enfant en couple. Cependant, elles n'hésitent pas à expliquer à Martin qu'il y a « *un Monsieur qui a accepté de donner des graines*

via l'hôpital pour que maman puisse être enceinte car deux femmes ne savent pas concevoir de bébé toutes seules ». Elles lui expliquent que lui aussi a un zizi et que « *le zizi ça sert notamment à fabriquer des bébés* ». Dans son passé, Manco a eu une relation avec un homme mais cette relation lui a très vite pesé non pas parce qu'elle n'appréciait pas ce garçon mais parce que c'était un homme. Une fois que son choix d'objet sexuel s'est porté sur les femmes, elle a pu vivre ses relations amoureuses de manière plus intuitive ; s'est sentie plus à l'aise et s'est posée nettement moins de questions qu'auparavant. Par la suite, Manco a rencontré sa compagne actuelle et petit à petit le désir d'enfant a vu le jour. Lors d'un entretien, elle nous dit encore : « *Pour nous, c'était clair qu'il n'y aurait qu'une maman et que ça serait celle qui aurait porté l'enfant. Je n'ai pas du faire de deuil par rapport à la grossesse car je n'ai jamais souhaité être enceinte. Je suis aussi le parent, mais autrement. J'ai un rôle différent de la maman dans le sens où, par exemple, je mets plus de limites, je suis moins à négocier alors que ma compagne est plus protectrice et aussi plus laxiste que moi* ». La maman de Martin explique alors qu'il est exact qu'elle en appelle souvent à sa compagne pour l'aider à mettre des limites. Elle raconte qu'un jour, alors qu'elle devait déposer Martin à un stage, celui-ci s'agrippait tellement fort à elle et refusait avec tant d'énergie de se séparer, qu'elle finit par téléphoner à Manco. Celle-ci a alors expliqué à Martin qu'il devait lâcher sa maman, aller au stage et qu'il n'en serait pas autrement. Ces paroles ont eu un impact sur l'enfant qui a pu alors quitter sa mère sans grande difficulté. La maman de Martin semble également attentive aux identifications masculines : elle respecte par exemple l'opposition de son fils qui, lors d'une fête de famille, refusa de porter le pull rose d'une cousine alors qu'il avait pourtant froid car « *le rose c'est pour les filles* », protestait Martin. Quant à la question du choix du nom de famille que portera Martin, là aussi les choses ont été très claires pour ce couple. La maman explique qu'étant donné que c'est elle qui a porté Martin dans son ventre et l'a mis au monde, c'est sa compagne qui lui donnera son nom. Dans cette famille, nous entendons la place que la mère de Martin fait à sa compagne notamment aux travers des événements quotidiens en s'appuyant sur elle pour arriver à se séparer de son fils mais aussi au niveau symbolique en lui demandant de transmettre son nom. L'autre constat que nous relevons, est que dans beaucoup de familles dont le couple est homosexuel, de nouveaux signifiants sont inventés afin de venir créer des liens symboliques entre l'enfant et la compagne de sa mère. Beaucoup de ces femmes expliquent qu'elles ont longuement réfléchi à la façon dont elles allaient se nommer pour l'enfant. L'une nous disant même que, bien qu'elle se rend compte qu'elle occupe un rôle de papa pour l'enfant, elle ne va tout de même pas se faire appeler « *papa* » par celui-ci, ce terme étant associé à l'idée d'un homme, ce qu'elle n'est pas. Elle aurait aimé, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, qu'un nouveau terme universel soit inventé pour nommer cette place de second parent.

La seconde situation clinique que nous allons développer laisse entendre que les places de chacune des femmes semblent nettement plus confuses par rapport à l'enfant. Se présente aux portes de notre service une jeune femme seule qui explique qu'elle souhaite adopter l'enfant de sa compagne, compagne qui l'a récemment quittée pour aller vivre avec un homme. Elles étaient en couple depuis l'âge de quinze ans. Madame, qui a aujourd'hui un peu plus de trente ans, décrit combien elles étaient proches l'une de l'autre ; elles provenaient de la même ville, ont fait les mouvements de jeunesse ensemble, leurs humanités ensemble, leurs études supérieures ensemble. Elles s'étaient d'ailleurs toujours arrangées pour aller en stage aux mêmes endroits. Mais voilà, aujourd'hui sa compagne l'a quittée pour un homme et, c'est son petit Sam de deux ans qui lui a permis de tenir le coup. Selon ses dires, c'est comme si sa compagne était morte et qu'elle devait maintenant faire son deuil. Notons que depuis leur séparation, ces deux femmes ont mis en place un système de garde alternée d'une semaine sur deux. Madame explique qu'à l'époque, c'est par amour pour sa compagne qu'elle a accepté que ce soit celle-ci et non elle-même qui porte leur enfant. « *Nous nous étions mises d'accord pour que ce soit moi qui porte notre deuxième enfant* », dira-t-elle par la suite. Elle semble surprise de notre étonnement du fait que Sam les appelle toutes les deux « maman ». Par ailleurs, elle très fière de dire que c'est elle que Sam a appelée « maman » en premier lieu. Elle parle de lui comme le fait une mère en disant lors d'une de nos rencontres : « *J'ai dû passer la semaine sans mon bébé, ça n'était pas facile* ». D'autre part, lorsque nous évoquons avec cette femme la façon dont elle compte expliquer à Sam ce qu'il en est de sa conception, elle insiste sur la nécessité d'avoir eu recours à une petite graine mais, à aucun moment, elle ne fait référence à un homme. Enfin, un autre point à relever, est le caractère fusionnel et exclusif que semblait revêtir la relation entre ces deux femmes. Cette relation paraît davantage avoir été basée sur une « relation en miroir », c'est-à-dire une relation où il n'y avait guère de place pour la notion d'altérité. Dans le discours de cette femme, nous ne sommes pas parvenus à entendre ce qui pousse le sujet à aller à la recherche dans l'autre d'un manque qui lui est propre. La séparation conjugale semble elle aussi caractéristique de cette absence de différenciation. En effet, cette femme n'envisage le départ de sa compagne que comme si cette dernière était morte, et donc comme une perte totale. Dès lors, nous nous questionnons sur la manière dont ce petit garçon va être amené à vivre sa garde alternée alors même qu'une partie de ce qu'il va vivre avec son autre maman risque de ne pas pouvoir être entendue. Nous ne mettons pas ici en doute la qualité des soins maternels que cette femme prodigue à Sam mais nous tentons plutôt de transmettre notre perplexité face à une situation où un jeune garçon semble devoir faire l'expérience de deux mamans dont l'une, car nous n'avons pas rencontré sa mère biologique, semble être en difficulté avec la notion d'alté-

rité.

Pour notre dernière vignette clinique, nous aborderons la situation de deux jeunes femmes qui souhaitent l'adoption simple pour leur fille, ce type d'adoption étant le seul qui permette que leurs deux noms soient transmis. Pour information, l'adoption simple, contrairement à l'adoption plénière, n'établit de filiation qu'entre l'adoptant et l'adopté et non avec l'ensemble de la lignée du parent. Dans ce couple parental, nous constatons qu'ici encore, celle qui est considérée comme la maman de l'enfant et appelée comme telle, est celle qui l'a porté. Elles n'ont jamais souhaité que Lola ait deux mamans, c'est le terme « mouna » qu'elles ont choisi, déjà bien avant la naissance, pour nommer cette place de deuxième parent. Leurs proches parlaient déjà de la compagne de la mère en la nommant la « mouna » du bébé à venir. La maman de Lola dit combien l'adoption est importante pour elle : c'est ensemble qu'elles ont décidé d'avoir un enfant et c'est sa compagne, la femme qu'elle aime, qui est la mieux placée pour prendre soin de sa fille. La « mouna », décrite comme très douce et plus maternante, prodigue davantage de soins à Lola. La maman, quant à elle, se dit plus détachée, plus impulsive et plus terre à terre : *« S'il y avait un rôle à tenir, j'aurais plutôt celui de papa [...] ce qui est important, c'est de faire comprendre à un enfant qu'il est à une place d'enfant »*. De son côté, la « mouna » de Lola déclare avoir très peu confiance en elle et être quelqu'un de très sentimental. C'est dans ce sens qu'elle ajoute que sa compagne lui apporte le soutien et l'assurance dont elle a besoin. Elle se dit très impressionnée par la force de caractère et le franc-parler de la maman de Lola. De plus, elle a l'impression d'être née homosexuelle. C'est ce qui lui fait dire que sa famille n'a pas été trop surprise de découvrir son homosexualité. Ses parents ont juste été quelque peu déçus d'apprendre que ça n'allait pas être leur fille qui porterait leurs petits-enfants mais bien celle qu'ils considèrent comme leur belle-fille. Ceci ne les empêche pas aujourd'hui de considérer Lola comme leur petite-fille à part entière. Lorsque les questions relatives à la conception de Lola mais aussi la manière dont ces deux femmes vont la lui transmettre sont abordées, il est plus difficile pour la « mouna » d'évoquer la nécessité de l'intervention d'un homme dans la réalisation de leur projet d'enfant. La mère de Lola est, pour sa part, beaucoup plus à l'aise avec l'idée qu'un jour elle doit expliquer à sa fille qu'il a fallu qu'un homme accepte de faire un don de sperme pour qu'elle puisse être enceinte et, qu'ensuite, la « mouna » et elle l'élèvent à deux. Dans ce couple, la maman occupe davantage une position tierce pour l'enfant, alors que le deuxième parent, « mouna », paraît occuper une fonction beaucoup plus maternelle. Ces deux femmes reconnaissent et respectent la place que chacune d'elles occupe pour leur enfant permettant de la sorte que la petite Lola puisse faire l'expérience

de l'altérité. Il est intéressant de voir que ce qui importe pour elles, c'est que leurs deux noms soient transmis. C'est donc les noms de leurs pères respectifs que leur fille va porter. Y a-t-il ici à percevoir quelque chose de l'ordre d'un fantasme inconscient d'avoir un enfant avec le père ? Quoiqu'il en soit, à défaut de porter le nom d'un père, cette fillette se verra attribuer le nom de ses deux grands-pères.

A l'aide de ces différentes vignettes cliniques, nous avons souhaité montrer qu'il n'existe pas un profil type de configuration familiale chez les couples d'homosexuelles. Que du contraire, à chaque fois que la tentation nous prend de trouver une constante, un autre couple est aussitôt là pour venir l'annuler.

Nous sommes cependant tentés de dire que, dans environ deux tiers des situations, nous avons eu affaire à des couples dont l'une des femmes avait envie de porter un enfant et l'autre pas. Celle qui ne souhaite pas porter d'enfant s'est, dans la plupart des cas, déjà identifiée très tôt comme « différente » pour reprendre leur terme. De son côté, l'autre femme s'est en général découverte homosexuelle bien plus tard ; souvent après avoir expérimenté quelques aventures avec des hommes. Il semblerait que le fait que l'homosexualité s'origine plus tôt dans l'enfance vienne dire quelque chose de la façon dont le désir d'enfant va pouvoir s'actualiser pour ces femmes. En effet, chez ces femmes, c'est comme si l'envie du pénis n'avait pas pu trouver un substitut dans le désir d'avoir un enfant avec le père tel que c'est le cas dans l'avènement du complexe d'œdipe chez la fille. Elles énoncent n'avoir jamais éprouvé l'envie de porter un enfant. Par contre, le désir d'avoir un enfant leur est venu de la rencontre avec leur compagne. Dans toutes ces situations, un signifiant a été inventé pour nommer ce lien symbolique qui unit l'enfant à son deuxième parent.

Dans le tiers restant, les deux femmes ont porté un enfant ou tel est leur projet. Nous constatons alors qu'elles se font toutes les deux appeler maman par l'enfant indépendamment du fait qu'elles l'aient ou non porté. Nous remarquons que c'est alors souvent l'enfant lui-même qui ajoute le prénom de chacune au terme « maman » afin de les différencier. Depuis la rédaction de ce texte, nous avons reçu un couple qui vient faire exception à ce que nous venons juste d'avancer : ces deux femmes ont toutes les deux porté un enfant, elles se font d'une part appeler maman par l'enfant qu'elles ont mis au monde mais se nomment par un autre signifiant pour l'enfant de leur compagne. Ceci étant, nous repérons souvent dans le discours de ces femmes, qu'elles prônent l'égalité des rôles qu'elles occupent pour leur enfant. Elles déclarent parfois qu'elles sont même interchangeables. Dans la plupart des cas, elles ont l'illusion de transmettre quelque chose de l'ordre d'une homogénéité absolue de leurs fonctions parentales. Dans notre société actuelle, cette méprise n'a rien d'exceptionnelle car même les enfants, issus de couples

hétérosexuels, sont également de plus en plus confrontés à des parents assumant les mêmes fonctions et revendiquant une non-différence. Françoise Hurstel, dans son article « *Malaise dans la filiation paternelle : que devient la fonction du tiers ?* » décrit comment la mise en œuvre de la notion d'égalité se révèle être source de confusion entre « statut social » du père, « rôle familial » et « fonction œdipienne ». Elle ajoute que « *si les rôles familiaux sont devenus interchangeables, les statuts juridiques identiques pour les pères et mères, les fonctions œdipiennes, elles, ne peuvent être indifférenciées sous peine de voir disparaître le tiers œdipien ... Comment alors préserver la différence de fonction ? Comment ne pas faire des pères et mères des pions interchangeables ?* »² Elle apporte un élément de réponse en proposant de distinguer le père légal, le père domestique et le père œdipien en faisant référence à Lacan qui propose un père signifiant originaire, « le Nom-du-père » qui arrime et vectorise le sujet dans la chaîne des signifiants. Dès lors, chez ces femmes que nous rencontrons, il ne s'agit pas de voir si elles occupent ou non des rôles distincts par rapport à l'enfant. Il s'agit plutôt d'entendre ce qu'il en est du tiers œdipien. Et à ce propos, souvent à leur insu et alors même qu'elles s'en défendent, nous entendons, au travers de leur discours, que bien souvent l'une d'entre elles occupe une fonction castratrice par rapport à l'enfant et par rapport à celle qui occupe la fonction maternelle pour ce dernier : qu'il s'agisse de la Manco de Martin qui a permis que le sevrage se fasse ou encore de la maman de Lola qui a pu dire à sa compagne, six mois après la naissance de leur bébé, qu'il était temps de refaire des sorties entre elles. Les exemples ne manquent pas.

Tout ceci nous amène à nous questionner sur ces couples de lesbiennes que nous rencontrons, celles pour lesquelles nous avons le sentiment qu'elles occupent le même rapport au phallus et où nous n'entrevoions pas la notion d'altérité. Y a-t-il des raisons de douter de la possibilité que l'enfant puisse être introduit au signifiant du « Nom-du-père » ? Voilà une question qui mériterait d'être approfondir prochainement.

Nous souhaitons à présent revenir sur les deux aspects auxquels nous prêtons beaucoup d'attention lors de nos entretiens.

Premièrement, est-il vraiment utile de mettre l'accent sur la nécessité que quelque chose soit dit à l'enfant concernant la différence des sexes comme condition à toute vie humaine ? Nous restons d'avis qu'il importe que quelque chose de cet ordre soit transmis à l'enfant. Ne fût-ce que pour l'aider dans ses identifications sexuelles. Nous ne pensons pas que le fait de lui donner ces quelques éléments vienne l'empêcher de se construire, par la suite, ses propres mythes sur la question car, sans nul doute, beaucoup de

2. F. Hurstel, « *Malaise dans la filiation paternelle : que devient la fonction du tiers ?* » in *Cliniques méditerranéennes*, Filiation 2, n°64, 2001, Eres, Paris, p. 13.

choses resteront encore énigmatiques pour lui, notamment concernant le désir de ses parents.

En ce qui concerne la fonction paternelle, c'est finalement dans la rencontre avec les enfants de ces femmes qu'il est le plus probable de voir si celle-ci a été opérante. Au niveau légal, rien ne nous autorise à rencontrer ces enfants. Nous pouvons tout au plus suggérer leur venue si nous en sentons la nécessité ou si tel est leur désir. C'est dans cette perspective que nous avons rencontré Lucie, cette jeune adolescente qui a alors expliqué la place importante que sa « nanou » occupe pour elle. Cette enfant a été conçue au sein d'un couple hétérosexuel et c'est enceinte que la mère de Lucie a choisi de se mettre en couple avec celle qui deviendra la « nanou » de sa fille. Lucie n'a jamais vu son père et celui-ci ne l'a jamais reconnue. Nous étions intrigués par le fait que la mère de cette jeune fille parlait toujours de son enfant en des termes très possessifs répétant à plusieurs reprises qu'il s'agit de son enfant, de sa chair et de son sang sans laisser beaucoup de place à sa conjointe. Mais très subtilement, cette « nanou » est parvenue à faire tiers entre mère et fille. Et, c'est d'ailleurs Lucie elle-même qui a tenu à venir nous dire combien sa « nanou » occupe une place d'exception pour elle. Elle nous explique alors que c'est sa « nanou » qui la pousse à étudier et à travailler par elle-même et pour elle-même. « *Nanou, elle est moins câlin que maman et un peu plus garçon manqué. C'est presque comme un papa mais ça n'est pas non plus un papa parce qu'elle fait les courses alors que les hommes pas. J'aime bien les entendre se dire «je t'aime». Je ne sais pas ce que je serais sans Nanou* » fini-t-elle par conclure. Finalement, qui mieux que l'enfant lui-même peut venir témoigner de la place qu'occupe pour lui chacun de ses parents ?

Enfin, nous souhaitons conclure cet exposé par la réflexion suivante concernant le terme d'homoparentalité. Au vu de tout ce qui vient d'être écrit, à savoir que ça n'est pas parce qu'un enfant a deux parents de même sexe biologique qu'il a affaire à deux parents ayant une même position sexuelle de sujet, est-il alors exact de parler d'homoparentalité ? Pour rappel, la particule « *homos* » vient du grec et signifie le même, le semblable. Or, comme nous avons pu le constater, la notion d'altérité est bel et bien présente au sein de la plupart de ces couples. L'enfant ne se retrouve donc pas en présence de deux parents semblables mais bien face à des parents ayant des positions subjectives distinctes. Il nous semble que c'est dans ce jeu des places que se trouve la promesse que l'enfant puisse, à son tour, devenir sujet. Parler d'homoparentalité ne nous paraît donc pas adéquat dans ces situations. La particule « *homos* » n'est en fait valable qu'en référence à la notion de sexe organique et donc guère à tout ce qui renvoie à l'intrapsychique et au fait de se définir parent d'un enfant.

